

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2395

27 septembre 2013

SOMMAIRE

Glaisins Investment S.A., SPF	114914	Larry Condo S.à r.l.	114922
HBIS International Holding (Luxembourg) Co. S.à r.l.	114915	Larry II Berlin Marzahn S.à r.l.	114923
Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l.	114914	Larry II Greater Berlin S.à r.l.	114923
Highland VIII - Lux (2) S.à r.l.	114914	Larry II Potsdam S.à r.l.	114925
Immobilière Camekisch	114916	Larry Topco S.à r.l.	114925
Initial Concept S.A.	114916	Laser Engineering S.à r.l.	114925
Intrasteel S.A.	114916	LAU RE	114925
Invision S.A.	114917	LDF65 S.à r.l.	114918
ITC-Services S.à r.l.	114917	Le Premier IV S.à r.l.	114923
ITeam S.à r.l.	114917	Le Premier VI S.à r.l.	114925
I-Wo 3 S.à r.l.	114915	Le Premier V S.à r.l.	114924
I-Wohnen S.à r.l.	114915	Les Victorines S.à r.l.	114955
Ixat S.à r.l.	114919	Licht Toitures Luxembourg S.A.	114926
Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A.	114920	Licht Toitures S.N. Sàrl	114926
JS Immo Luxembourg S.A.	114919	Life's Dream Sàrl	114960
J.S. Services S.à r.l.	114916	LinguaLux	114923
J.S. Services S.à r.l.	114919	LogAxes Austria III S.à r.l.	114924
JT International Luxembourg S.A.	114920	LogAxes Austria II S.à r.l.	114922
JW Consult Luxembourg S.à r.l.	114915	LogAxes Investment Properties S.à r.l.	114924
Kapiolani Group S.A.	114918	Lux 10 Starlight GBP S.à r.l.	114960
Katia Immobilière S.A.	114914	Luxautec	114924
KCTG LP2 S.à r.l.	114918	Luxembourg Investment Solutions S.A.	114947
Khanka S.à r.l.	114920	Lux Maritime Support S.à r.l.	114960
Kind S.A.	114922	Lux Renewable Holdings S.A.	114923
Kind S.A.	114920	LuxStrategy S.A.	114918
Kingdom Investments I (TSF)	114921	Matterhorn Capital Data Centre Holdings S.à r.l.	114950
Kocham S.A.	114921	Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l.	114943
Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS	114917	Metal and Steel Private Equity Investment S.A.	114940
Komaco International S.A., SPF	114921	Meurin S.A.	114930
KSAC Europe Investments	114919	Meurin S.à r.l.	114930
La Jonquille S.A. SPF	114920	Mill Luxembourg Holdings 1	114958
L & A Participations S. à r.l.	114922	Octans Sicav-SIF	114959
Larry Condo Holdco S.à r.l.	114921		

Glaisins Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 133.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112185/9.

(130136765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.624,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.564.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 25 juin 2013:

1. La démission de Madame Céline PIGNON gérant de classe B a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2013.
2. Monsieur Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont (Belgique) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de classe B avec effet au 1^{er} août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112229/17.

(130135644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Highland VIII - Lux (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 382.149,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 152.180.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 25 juin 2013:

1. La démission de Madame Céline PIGNON gérant de classe B a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2013.
2. Monsieur Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont (Belgique) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de classe B avec effet au 1^{er} août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112231/17.

(130136339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Katia Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 75.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013112326/11.

(130136055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

HBIS International Holding (Luxembourg) Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.432.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013

1. M. Arnaud DELVIGNE a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Mme Fanny AUENALLAH, administrateur de sociétés, né à Mers-el-Kebir (Algérie), le 16 décembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HBIS International Holding (Luxembourg) Co. S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013112243/16.

(130135657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

I-Wo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.236.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 2. August 2013.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2013112260/13.

(130135737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

I-Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.166.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 2. August 2013.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2013112267/13.

(130136947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

JW Consult Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.930.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/08/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013112316/12.

(130136769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Immobilière Camekisch, Société Anonyme.

Siège social: L-9205 Diekirch, 5, rue Saint Antoine.
R.C.S. Luxembourg B 163.019.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 juillet 2013

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juillet 2013, que le siège social de la société est transféré du 9 rue de Brabant, L-9213 Diekirch au 5, rue Saint Antoine L-9205 Diekirch.

Wiltz, le 15 juillet 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO SA

Référence de publication: 2013112285/13.

(130136450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Initial Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 138.183.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013112290/13.

(130136095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Intrasteel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 42.093.

—
Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112293/10.

(130136737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

J.S. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 162.782.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 19 mars 2013

En date du 19 mars 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Fernando BATISTA, né le 11 décembre 1969 à São Paulo, Brésil, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

J.S. Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013112300/18.

(130135943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Signature.

Invision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013112295/13.

(130136019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

ITeam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 165.169.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 août 2013.

Pour ITEAM S.A R.L.

Arend Consult S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2013112296/13.

(130135915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

ITC-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 2, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 131.164.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112298/10.

(130135610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 429.395.877,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 131.345.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013112322/18.

(130136267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Kapiolani Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 58.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013112325/13.

(130136263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

LuxStrategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 155.263.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112384/10.

(130136697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

KCTG LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.115,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Z.I. Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 143.034.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et information qui s'y rapportent,
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2013.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013112329/18.

(130136311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

LDF65 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.875,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.749.

L'adresse professionnelle de Monsieur Yves Flypo, gérant de catégorie B, est désormais la suivante: 21-25 Allée Schef-
fer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Aout 2013.

Au nom et pour le compte de LDF 65 S.à r.l.

Référence de publication: 2013112396/13.

(130136759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Ixat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 12, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 163.283.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112299/10.

(130136168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

J.S. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 162.782.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2415 du 8 octobre 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.S. Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013112301/16.

(130135944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

KSAC Europe Investments, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013112337/11.

(130136059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

JS Immo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.411.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 19 mars 2013

En date du 19 mars 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Fernando BATISTA, né le 11 décembre 1969 à São Paulo, Brésil, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

JS Immo Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013112312/17.

(130135945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.475.

Les comptes annuels consolidés de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112303/10.

(130135726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

JT International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013112314/10.

(130135661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Khanka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 57.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.900.

Les comptes annuels pour la période du 22 mars 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 août 2013.

Référence de publication: 2013112320/12.

(130136974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Kind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.570.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIND S.A.

Référence de publication: 2013112333/10.

(130136675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

La Jonquille S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**Capital social: EUR 680.000,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.633.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Geert DIRKX

Administrateur unique

Référence de publication: 2013112386/12.

(130136017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Kingdom Investments I (TSF), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.111.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 juin 2013

1. M. Georges SCHEUER a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. M. Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né à Blois (France), le 16 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kingdom Investments I (TSF)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013112321/16.

(130136556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Komaco International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.715.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 juin 2013

1. L'assemblée prend acte que la dénomination de la société à responsabilité limitée DEC S.à r.l. en sa qualité de Commissaire aux comptes, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B143543 et ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg a été remplacée par la dénomination PERSKY GmbH;
2. L'assemblée prend acte du changement du siège social de la société à responsabilité limitée PERSKY GmbH (anciennement DEC S.à r.l.) du 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg;
3. L'assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Geert DIRKX

Administrateur Unique

Référence de publication: 2013112323/19.

(130136758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Kocham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 56.874.

—
Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112336/10.

(130136726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Larry Condo Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.499.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112341/9.

(130135596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Kind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 81.570.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 29 mai 2013:

«Les mandats des administrateurs et commissaire étant échus, l'Assemblée décide de nommer:

- Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur.
- La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Commissaire aux Comptes.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIND S.A.

Référence de publication: 2013112334/20.

(130136690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

L & A Participations S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 163.878.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112340/11.

(130136636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Larry Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.500.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112342/9.

(130135586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

LogAxes Austria II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.588.100,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 131.735.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 1^{er} août 2013, que PriceWaterhouse-Coopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été réélu en tant que réviseur des comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112361/14.

(130136612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Larry II Berlin Marzahn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.338.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112344/9.

(130135854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Le Premier IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 105.026.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 juillet 2013:

1. La démission de Madame Céline PIGNON, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2013.

2. Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 156, rue Albert Uden L-2652 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 1^{er} août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112350/16.

(130136098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Larry II Greater Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.345.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112345/9.

(130135879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

LinguaLux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 121.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112357/10.

(130135893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Lux Renewable Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 164.872.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112370/10.

(130135846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

LogAxes Austria III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.336.250,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 135.928.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 1^{er} août 2013, que PriceWaterhouse-Coopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été réélu en tant que réviseur des comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112363/14.

(130136613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Le Premier V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 108.687.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 juillet 2013:

1. La démission de Madame Céline PIGNON, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2013.

2. Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 156, rue Albert Uden L-2652 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 1^{er} août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112352/16.

(130136516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

LogAxes Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 249.900,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 126.265.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 2 août 2013, que PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été réélu en tant que réviseur des comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112364/14.

(130136611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Luxautec, Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.
R.C.S. Luxembourg B 117.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013112379/10.

(130135665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Larry II Potsdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.348.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112346/9.

(130135611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Larry Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.235.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112347/9.

(130136011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Le Premier VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 110.273.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 juillet 2013:

1. La démission de Madame Céline PIGNON, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2013.

2. Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 156, rue Albert Uden L-2652 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 1^{er} août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112353/16.

(130136517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Laser Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 107.956.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112393/10.

(130136427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

LAU RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 27.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Eric MACE.

Référence de publication: 2013112394/10.

(130136859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Licht Toitures Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Licht Toitures S.N. Sàrl).**

Siège social: L-5690 Ellange, 1, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 142.293.

L'an deux mille treize.

Le premier août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Madame Frédérique SCHOKMEL, épouse de Monsieur Olivier HALLE, employée privée, née le 3 janvier 1977 à Villerupt (France), demeurant à F-57920 Buding, 30, La Haie du Chevreuil.

2.- Monsieur Olivier HALLE, indépendant, né le 9 septembre 1970 à Metz (France), demeurant à F-57920 Buding, 30, La Haie du Chevreuil.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LICHT TOITURES S.N. S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-5690 Ellange, 1, Route de Remich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.293 (NIN 2008 2442 023).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 26 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2650 du 30 octobre 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mai 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1528 du 27 juin 2013.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Madame Frédérique SCHOKMEL, prénommée, dix parts sociales	10
2.- Monsieur Olivier HALLE, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales	<u>90</u>
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les comparants décident d'augmenter le capital de la société à concurrence du montant de DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 18.500.-) pour le porter du montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) au montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sans création de parts sociales nouvelles mais en augmentant la valeur nominale des parts sociales au montant de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-).

La libération du montant de DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 18.500.-) a eu lieu moyennant réajustement à sa valeur réelle de la valeur de la participation que la société LICHT TOITURES S.N. S.à r.l. détient dans la société à responsabilité limitée de droit français LORRAINE TOITURE SN, ayant son siège social à F-57480 Rettel, 85, route de Sierck, inscrite au registre de commerce de Thionville sous le numéro B 508 973 112.

Les associés ont pris connaissance du rapport de réviseur d'entreprises agréé émis par BJ AUDIT S.à r.l., avec siège social à L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.737, établi en date du 1^{er} août 2013, dont la conclusion est la suivante:

Sur base de notre examen et à la date de ce rapport, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de l'actif net de la Société sujette à transformation ne correspond pas au moins au montant du capital social de la Société après transformation.

Ce rapport après avoir été signé ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Ensuite les associés, représentés comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en LICHT TOITURES Luxembourg S.A..

Deuxième résolution

Les associés décident la transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme qui sera dorénavant dénommée LICHT TOITURES Luxembourg S.A.

Les associés accordent décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les associés décident en outre de transformer les parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions et le capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-) sera représenté dorénavant par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-).

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Troisième résolution

Les associés décident que les statuts de la société auront désormais la teneur suivante

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LICHT TOITURES Luxembourg S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Ellange.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet les activités de charpente, couverture, ferblanterie et de travaux accessoires ou complémentaires de technicité courante et connexe, ainsi que la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Répartition des actions

Toutes les cent (100) actions ont été attribuées aux actionnaires comme suit:

1.- Madame Frédérique SCHOKMEL, prénommée, dix actions	10
2.- Monsieur Olivier HALLE, prénommé, quatre-vingt-dix parts actions	90
Total: cent actions	100

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Olivier HALLE, indépendant, né le 9 septembre 1970 à Metz (France), demeurant à F-57920 Buding, 30, La Haie du Chevreuil.

- Monsieur Jean Pierre MARTINY, délégué commercial, né à Thionville (France), le 10 mars 1967, demeurant à F-57970 Oudrenne, 3, rue St. Jean.

- Madame Akima BABACI, administrateur de société, née à Jarny (France), le 19 septembre 1971, demeurant à F-54800 Jarny, 8, Place Paul Mennegand.

Deuxième résolution

Est nommé administrateur-délégué de la société:

Monsieur Olivier HALLE, prénommé,
lequel peut engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière.

Troisième résolution

Est nommé Président du Conseil d'Administration de la société:
Monsieur Olivier HALLE, prénommé.

Quatrième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un.
Est nommé commissaire:
La société à responsabilité limitée MGI FISOGEST S.à r.l., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 681, route de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 20.114.

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Sixième résolution

La Société va émettre des actions au porteur.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 août 2013. Relation: ECH/2013/1477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 août 2013.

Référence de publication: 2013114844/242.

(130139671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Meurin S.A., Société Anonyme,
(anc. Meurin S.à r.l.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 139.365.

In the year two thousand and thirteen
On the twenty-fourth day of the month of July,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Gérard Lussan, of legal age, holder of French passport number 12CI50210, managing director of financial institutions, residing at Bannatyne Plantation House, Christ Church, Barbados, BWI (hereinafter referred to as the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao-Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on 4 June 2013.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of "Meurin S. à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.365, having its registered office at L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 21st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1668 dated 7th July 2008 (hereinafter referred to as the "Company").

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders as provided under Article 19 of its Articles of Incorporation, stated that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Conversion of the legal form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a public limited liability company (société anonyme) and subsequent change of the denomination of the Company;
2. Acknowledgment that the annual accounts of the Company have been verified in accordance with the Directive 2006/43/EC of the European Parliament and of the Council of May 17, 2006 on statutory audits of annual accounts and consolidated accounts and subsequent waiver of the report of the statutory auditor pursuant to article 26-1 (3 quater) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended;
3. Resignation of the managers of the Company and granting of discharge for the performance of their mandate;
4. Appointment of the directors of the Company;
5. Appointment of DELOITTE Audit S.à r.l. as approved statutory auditor of the Company;
6. Complete restatement of the articles of association ("the Articles") of the Company and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;
7. Miscellaneous.

And immediately passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the legal form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme).

The Sole Shareholder subsequently decided to change the denomination of the Company from "Meurin S.à r.l." to "Meurin S.A."

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the annual accounts of the Company have been verified in accordance with the Directive 2006/43/EC of the European Parliament and of the Council of May 17, 2006 on statutory audits of annual accounts and consolidated accounts.

In accordance with article 26-1 (3 quater) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended the Sole Shareholder therefore waives the report of an external auditor (réviseur d'entreprises agréé) on the evaluation of the assets and liabilities of the Company.

It furthermore results from a management certificate drawn up in accordance with article 26-1 (3 quinquies) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended:

i) that the annual accounts of the Company have been verified in accordance with the Directive 2006/43/EC of the European Parliament and of the Council of May 17, 2006 on statutory audits of annual accounts and consolidated accounts;

(ii) That as per the annual accounts of the Company on December 31st, 2012, audited by Deloitte S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg on July 10, 2013 the net assets of the Company were EUR 267,397.75;

(iii) Based on Luxembourg generally accepted accounting principles, as per the interim accounts of the Company as at 30 June 2013 (hereafter the "Interim Accounts") the net assets of the Company are EUR 1,542,832.01, reflecting the minimum fair market value of the Company at the time of the conversion of the Company's legal form;

(iv) Since the drawing up of the Interim Accounts, nothing has come to the attention of the Company's directors that the fair value of the Company has been modified, changed or otherwise affected;

(v) Therefore the global value of the Company's assets and liabilities is at least equal to the number and nominal value of the shares representing the capital of the Company being one hundred and twenty-five thousand Euros (EUR 125,000)

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept the resignations of:

- Mr Nicolaus P. BOCKLANDT, with professional address at European Bank and Business Center 6B, route de Treves L- 2633 Luxembourg/Senningerberg;
- Mr Nicolas WALEWSKI, with professional address at 23-30, Fitzroy Square, W1T 6LQ London, United Kingdom;
- Mr Jean Bernard Marie Jacques DE COURREGES D'USTOU, with professional address at 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;

From their mandate as managers of the Company, and to grant them full and entire discharge for the performance of their mandates up to the present extraordinary general meeting.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint as directors of the Company:

- Mr Nicolaus P. BOCKLANDT, with professional address at European Bank and Business Center 6B, route de Treves L- 2633 Senningerberg;
- Mr Nicolas WALEWSKI, with professional address at 23-30, Fitzroy Square, W1T 6LQ London, United Kingdom;
- Mr Jean Bernard Marie Jacques DE COURREGES D'USTOU, with professional address at 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.
- Mr Eric CHINCHON, with professional address at 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Their mandate will expire on the annual general meeting of the Company to be held in 2018.

The company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two directors.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint as approved statutory auditor of the Company:

- DELOITTE AUDIT S.a r.l., a Luxembourg company limited by shares, with registered office at 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 165179.

Its mandate will expire on the annual general meeting of the Company to be held in 2018.

Sixth resolution

Further to the resolutions passed above, the Sole Shareholder resolved to fully restate the Articles of the Company, and to proceed, to the extent necessary, to the insertion or change of headings in the Articles, which shall henceforth have the following wording:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) (hereinafter the "Company"), which shall be governed by (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended ("the Commercial Law"), (ii) the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investments, as amended ("the Law of 17 December 2010") as well as (iii) the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the creation, administration and management of one Luxembourg unincorporated co-proprietorship organised in the form of a mutual investment fund ("fonds commun de placement") (hereafter the "Fund") under the law of February 13, 2007 on specialised investment fund (hereafter the "2007 Law"), as amended, on behalf of its unitholders and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests therein.

The Company shall manage any activities, in Luxembourg and abroad, connected with the management, administration and promotion of the Fund and with respect thereto it may set up one or more branches. On behalf of the Fund, it may enter into permanent borrowings arrangement, any leverage and derivative transactions, any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any inscriptions and transfer in the name of the Fund or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the unitholders of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company shall be an investment fund manager, as defined by Chapter 16 of the Law of December 17, 2010 on Undertakings for Collective Investments (hereafter the "2010 Law"). The Company may also administer its own assets on an ancillary basis and may take any measures and carry out any operation directly or indirectly connected with its purpose within the limits of Chapter 16 of the 2010 Law.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 18 hereof.

Art. 4. The Company will assume the name of "Meurin S.A."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the directors or, in case of several directors, by the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

In the event that the director or the board of directors determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may

be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6.

6.1. The corporate share capital is set at one hundred and twenty-five thousand Euros (EUR 125,000) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, divided into:

- (i) one hundred twenty five (125) class A shares
- (ii) one hundred twenty five (125) class B shares
- (iii) one hundred twenty five (125) class C shares
- (iv) one hundred twenty five (125) class D shares
- (v) one hundred twenty five (125) class E shares
- (vi) one hundred twenty five (125) class F shares
- (vii) one hundred twenty five (125) class G shares
- (viii) one hundred twenty five (125) class H shares
- (ix) one hundred twenty five (125) class I shares
- (x) one hundred twenty five (125) class J shares

all fully subscribed and entirely paid up.

The minimum capital of the Company must be equal at any time to the minimum capital provided by the 2010 Law, i.e. one hundred and twenty five thousand Euros (EUR 125,000).

Each share is entitled to one vote at extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The shares are indivisible with respect to the Company, which recognises only one owner per share. If a share is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the share.

Art. 9. The company's shares are in registered form.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amount paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The Company shares are freely transferable among shareholders.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

C. Management

Art. 12. The Company is managed and administered by at least three directors. The directors need not be shareholders.

When dealing with third parties, the board of directors has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's legal object. The directors are appointed by the general meeting of shareholders, who fix the term of their office. They are re-eligible but may be dismissed at any time ad nutum by the general meeting of shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two directors.

The board of directors may delegate part of its powers for specific tasks notably the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to at least two ad hoc agents (either members of the board of directors or not).

The board of directors will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any) and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. The board of directors will choose from among its members a chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least five days in advance of the date foreseen in the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by facsimile another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person in such meeting.

The board of directors can validly deliberate or act only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In the event of tie, the chairman will have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two directors or by any person duly appointed to that effect by the board of directors.

Art. 15. The death or resignation, for any reason whatsoever, of a director shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The directors do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to the commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent.

Any other amendment to the Articles shall be resolved upon, subject otherwise in the Articles, with a quorum of at least half of the share capital and with a two-thirds majority vote.

If such majority is not reached at the first convened shareholders' meeting, the shareholders shall be convened, by registered letters, to a second general meeting and their resolutions shall be validly adopted at the majority of two-third of the casted votes, without regard to the portion of the share capital that it is represented. However, in no case said majority of two-thirds obliges a shareholder to increase its participation in the Company.

Art. 19. In case of a sole shareholder, such shareholder exercises the power granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section IV of the Commercial Law.

E. Supervision

Art. 20. The supervision of the Company shall be entrusted to one approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who may not be shareholder. The approved statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the approved statutory auditor and his remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the approved statutory auditor may be renewed in his function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole Shareholder.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year starts on the first January of each year and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are audited by the approved statutory auditor.

Art. 23. Net Profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

Legal Reserve

An amount equal to 5% (five per cent) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to 10% (ten per cent) of the Company's share capital.

Dividends

All or part of the remaining net profits accrued by the Company may be distributed by decision of the general shareholders' meeting.

In case of a sole shareholder, any distribution of profits shall be deemed to be allocated in its entirety to the last class of shares in the reverse numerical order.

In case of several shareholders, any distribution of profits shall be allocated to each shareholder in proportion to the respective total holding in the Company share capital.

Interim dividends

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements and in particular article 72-2 of the Commercial Law.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

In case of a sole shareholder, any distribution of liquidation proceeds shall be deemed to be allocated in its entirety to the last class of shares in the reverse numerical order, which shall be therefore liquidated and cancelled.

In case of several shareholders, any liquidation proceeds upon the cancellation of a class of shares shall be allocated to the holder(s) of said class of shares in proportion to their holding of the class of shares to be cancelled.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as with the Law of 17 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxy and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxy signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Gérard Lussan, détenteur du passeport français numéro 12CI50210, administrateur d'institutions financières, résidant à Bannatyn Plantation House, Christ Church, Barbados, BWI,

Représenté en l'occurrence par Madame Sofia Afonso Da Chao-Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 juin 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'ensemble du capital social de «Meurin S.à r.l.», société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.365, et dont le siège social est établi à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant en date du 21 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1668 du 7 juillet 2008 (ci-après «la Société»).

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés comme stipulé à l'article 19 des statuts de la Société, a indiqué que l'ordre du jour était le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la forme juridique de la société: d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme et modification subséquente de la dénomination de la Société;

2. Reconnaissance que les comptes annuels de la Société ont été vérifiés conformément aux dispositions de la directive CE/2006/43 du Parlement et du Conseil européen du 17 mai 2006 sur les comptes annuels statutaires et les comptes consolidés et renonciation à la production d'un rapport de réviseur d'entreprises agréé aux termes de l'article 26-1 (3 quarter) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

3. Acceptation de la démission des gérants de la Société et décharge pour l'exécution de leur mandat;

4. Nomination des administrateurs de la Société;

5. Nomination de DELOITTE AUDIT S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société;

6. Refonte totale des statuts de la Société (les Statuts) dans leur intégralité, et, dans la mesure nécessaire, insertion ou modification des titres dans les Statuts.

7. Divers.

Et a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer la forme juridique de la société et de la transformer en société à responsabilité anonyme.

En conséquence de quoi, l'associé unique décide de modifier la dénomination de la société de «Meurin S.à r.l.» en «Meurin S.A.».

Deuxième résolution

L'associé unique reconnaît que les comptes annuels de la Société ont été vérifiés conformément aux dispositions de la directive CE/2006/43 du Parlement et du Conseil européen du 17 mai 2006 sur les comptes annuels statutaires et les comptes consolidés.

En conformité avec l'article 26-1 (3 quarter) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'associé unique renonce à la production d'un rapport de réviseur agréé sur l'évaluation des actifs et passifs de la Société.

Par ailleurs, il résulte du certificat de gestion tel qu'établi conformément à l'article 26-1 (3 quinquies) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

(i) Que les comptes annuels de la Société ont été vérifiés conformément aux dispositions de la directive CE/2006/43 du Parlement et du Conseil européen du 17 mai 2006 sur les comptes annuels statutaires et les comptes consolidés;

(ii) Qu'il résulte des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012, audités en date du 10 juillet 2013 par la société Deloitte S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, sis 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, que l'actif net de la société était de EUR 267.397,75;

(iii) Que sur la base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, selon les comptes intermédiaires de la Société au 30 juin 2013 (ci-après «les Comptes Intermédiaires»), l'actif net de la Société est de EUR 1.542.832,01, reflétant au minimum la valeur de marché juste de la Société à la date de la conversion de la forme juridique de la Société.

(iv) Depuis l'établissement des Comptes Intermédiaires, rien n'a été porté à l'attention des administrateurs de la société qui les pousserait à croire que cette valeur de marché ait été modifiée, changée ou autrement affectée.

(v) Par conséquent, la valeur globale de l'actif et du passif de la Société est au moins égal au nombre et à la valeur nominale des actions représentant le capital de la Société soit cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000).

Un tel certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire susmentionné, restera attaché au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de:

- M. Nicolaus P. BOCKLANDT, résidant professionnellement au European Bank and Business Center 6B, route de Trèves L- 2633 Luxembourg/Senningerberg;

- M. Nicolas WALEWSKI, résidant professionnellement au 23-30, Fitzroy Square, W1T 6LQ Londres, Royaume-Uni;

- M. Jean Bernard Marie Jacques DE COURREGES D'USTOU, résidant professionnellement au 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

De leur mandat de gérants de la Société et de leur accorder entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de nommer:

- M. Nicolaus P. BOCKLANDT, résidant professionnellement au European Bank and Business Center 6B, route de Trèves L- 2633 Senningerberg;

- M. Nicolas WALEWSKI, résidant professionnellement au 23-30, Fitzroy Square, W1T 6LQ Londres, Royaume-Uni;

- M. Jean Bernard Marie Jacques DE COURREGES D'USTOU, résidant professionnellement au 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;

- M. Eric CHINCHON, résidant professionnellement au 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

En tant qu'administrateurs de la Société.

Leur mandat arrivera à expiration à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018.

La Société sera valablement engagée dans toute affaire envers des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de nommer:

- DELOITTE AUDIT S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.179.

En tant que réviseur d'entreprises agréé.

Son mandat arrivera à expiration à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018.

Sixième résolution

Suite à l'adoption des résolutions prises ci-dessus, l'associé unique a décidé de procéder à la refonte complète des Statuts de la société et de procéder, dans la mesure nécessaire, à l'insertion ou la modification des titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société anonyme (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi Commerciale»), ainsi que par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 2007»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. la Société a pour objectif de créer, d'administrer et d'assurer la gestion d'une copropriété indivise de droit luxembourgeois organisée sous la forme d'un fonds commun de placement (ci-après le «Fonds»), aux termes de la Loi de 2007, pour le compte de ses porteurs de parts, ainsi que d'émettre des certificats ou confirmations relatifs à la participation dans le Fonds.

La Société se chargera de toute action, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, liée à la gestion, à l'administration et à la promotion du Fonds; à cet effet, elle pourra établir une ou plusieurs succursales. Elle pourra, pour le compte du Fonds, conclure des accords d'emprunt permanent et toute transaction à effet de levier ou sur produits dérivés, conclure des accords d'emprunt permanent et toute transaction à effet de levier ou sur produits dérivés, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toute inscription et transfert au nom du Fonds ou au nom de tiers dans des registres d'actions ou d'obligations de toute société luxembourgeoise ou étranger et exercer pour le compte du Fonds et des porteurs de parts du Fonds tout droit et privilège, en particulier tous les droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds. Cette énumération n'est pas exhaustive, mais simplement indicative.

La Société est une société de gestion de fonds d'investissement au sens du Chapitre 16 de la Loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (ci-après la «Loi de 2010»). A titre accessoire, la Société peut également gérer ses propres avoirs, prendre toute mesure et effectuer toutes opérations en relation directe ou indirecte avec son objet social dans les limites fixées par le Chapitre 16 de la Loi de 2010.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut à tout moment être dissoute sur décision de l'assemblée générale des actionnaires prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts, telles que prévues à l'article 18 ci-après.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Meurin S.A.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'administrateur ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration.

Au cas où l'administrateur ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représentée par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, divisées en 125 actions de la classe A, 125 actions de la classe B, 125 actions de la classe C, 125 actions de la classe D, 125 actions de la classe E, 125 actions de la classe F, 125 actions de la classe G, 125 actions de la classe H, 125 actions de la classe I et 125 actions de la Classe J, entièrement souscrites et libérées.

Le capital minimum de la Société doit être égal à tout moment au capital minimum prévu par la loi, soit cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

Chaque action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les actions de la Société sont nominatives et inscrites au registre des actionnaires. Ce registre des actionnaires est conservé au siège social de la Société et contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, ainsi que les cessions des actions et les dates de ces cessions. Les actions de la Société sont librement cessibles.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des actionnaires ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Ils devront se référer à l'inventaire de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révoquables par l'assemblée générale des actionnaires.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Le conseil d'administration pourra déléguer une partie de ses pouvoirs pour des fonctions spécifiques et notamment la gestion journalière de la Société de même que la représentation de la Société à au moins deux représentants ad hoc (membres ou non du conseil d'administration de la Société).

Le conseil d'administration déterminera les responsabilités de ces représentants ainsi que leur rémunération (le cas échéant) et toutes autres conditions relatives à leur représentation.

Art. 13. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication

similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'identifier les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux administrateurs ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 15. Le décès d'un administrateur ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 17. Chaque actionnaire peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque actionnaire a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social.

Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toutes autres modifications des Statuts sont décidées, sauf disposition contraire des Statuts, à la majorité des actionnaires représentant au moins les deux tiers du capital social, avec un quorum de présence d'au moins la moitié du capital social.

Si une telle majorité n'était pas atteinte lors de la première assemblée générale ordinaire, les actionnaires seront convoqués, par lettre recommandée, à une deuxième assemblée et les résolutions y prises seront valablement adoptées à la majorité des deux tiers des votes émis, sans considération pour le pourcentage de capital social représenté. Toutefois, en aucun cas, cette majorité des deux tiers ne pourra obliger un actionnaire à augmenter sa participation dans la Société.

Art. 19. Dans le cas d'un actionnaire unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des actionnaires par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Surveillance

Art. 20. La surveillance de la Société sera confiée à un réviseur d'entreprises agréé, qui ne doit pas être nécessairement actionnaire. Le réviseur d'entreprises agréé sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé et sa rémunération éventuelle sont fixées par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du réviseur d'entreprises agréé pourra être renouvelé dans ses fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les administrateur(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont contrôlés par le réviseur d'entreprises agréé.

Art. 23. Bénéfices nets.

Le bénéfice brut de la Société inscrit dans les comptes annuels, après la déduction des dépenses générales, de l'amortissement et des dépenses représente le bénéfice net.

Réserve légale

Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Dividendes

Tout ou partie des bénéfices nets restants réalisés par la Société pourront être distribués sur décision de l'assemblée générale.

Dans le cas d'un actionnaire unique, toute distribution de bénéfices devra s'effectuer dans son entièreté au profit de la dernière classe d'action dans l'ordre numérique inversé.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute distribution de bénéfices devra s'effectuer au profit de chacun d'entre eux proportionnellement à leur participation au capital social de la Société.

Dividendes intérimaires

Le Conseil peut décider de verser des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales, notamment l'article 72-2 de la Loi sur les Sociétés.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les actionnaires en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Dans le cas d'un actionnaire unique, toute distribution du produit de liquidation devra s'effectuer dans son entièreté au profit de la dernière classe d'action dans l'ordre numérique inversé, qui sera dès lors liquidée et annulée.

En cas de pluralité d'actionnaires, le produit de liquidation résultant de l'annulation d'une classe d'actions devra être attribuée au(x) détenteur(s) de la dite classe d'actions proportionnellement aux actions détenues par ce(s) dernier(s) dans la classe d'action qui sera annulée.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la Loi du 17 décembre 2010.»

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 août 2013. Relation: EAC/2013/10214.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013114878/547.

(130139486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Metal and Steel Private Equity Investment S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.482.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Epistar Limited, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the Ras Al Khaimah Free Trade zone Authority (UAE), having its registered office in Park Place, Sheikh Zayed Road, P.O. Box 185343, Dubai, U.A.E., and registered with the Registrar of International companies under number 20121260 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Ekaterina DUBLET, notary's clerk, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is currently the sole shareholder of Metal and Steel Private Equity Investment S.A. a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade Registry under number B 140.482 (the "Company").

The agenda of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder will be the following:

- 1) Amendment of article 3 of the articles of association of the Company;
- 2) Amendment of article 11 of the articles of association of the Company;
- 3) Amendment of article 14 of the articles of association of the Company;
- 4) Miscellaneous.

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, asked the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" 3. Object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 of the articles of incorporation and to remove paragraph 11.2.

As a consequence thereof, article 11 of the articles of association of the Company will now read as follows:

" 11. General powers of the board of directors. The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

" 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years".

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and on the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Epistar Limited, une société dument constituée et existant valablement conformément aux lois de la zone franche de Ras Al Khaimah, ayant son siège social à Park Place, Sheikh Zayed Road, P.O. Box 185343, Dubai, E.A.U. et inscrite auprès du Registre International des Sociétés de la zone franche de Ras Al Khaimah sous le numéro 20121260 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, demeurant professionnellement à 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associé Unique sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Lequel comparant est l'actionnaire unique actuel de Metal and Steel Private Equity Investment S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 140.482 (la «Société»).

L'agenda de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique est le suivant:

- 1) Modification de l'article 3 des statuts de la Société;
- 2) Modification de l'article 11 des statuts de la Société;
- 3) Modification de l'article 14 des statuts de la Société, et;
- 4) Divers.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Second résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société et de supprimer le paragraphe 11.2. L'article 11 aura désormais la teneur suivante:

« **11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.»

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique de modifier l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **14. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs mandats qui ne pourra excéder six (6) années.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées à environ mille sept cents Euros (EUR 1.700,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmadier, le 17 juillet 2013. Relation GRE/2013/2988. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114876/145.

(130139560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 37.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.227.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteen of July.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l., a limited liability company, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 155.492;

2) Mr Michael MAYE, businessman, professionally residing at Im Schübeldördli 9, 8700, Küsnacht, Switzerland;

3) Mr John LENNON, private employee, residing at 17 Eghams Wood Road, Beaconsfield, Buckinghamshire HP9 1JU United Kingdom; and

4) Mr Timothy NATHAN, private employee, professionally residing at 19 Elms Avenue, London N10 2JN United Kingdom.

Each of the appearing parties being referred to in the present deed as the Shareholders (the "Shareholders") and are hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of four (4) proxies given under private seal.

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above stated, declared that they currently hold all the shares issued by Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated February 1st, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 595 on March 19th, 2010, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 151.227 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, dated November 5th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2801 on December 21st, 2010.

The appearing parties declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of GBP 25,000 (twenty-five thousand pounds sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred pounds sterling) divided into 11,500 (eleven thousand five hundred) Class A shares, 500 (five hundred) Class B shares, 496 (four hundred ninety six) Class C shares, 2 (two) Class D shares and 2 (two) Class E shares, with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, to an amount of GBP 37,500 (thirty seven thousand five hundred pounds sterling) divided into 34,508 (thirty four thousand five hundred and eight) Class A shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class B shares, 1,488 (one thousand four hundred eighty eight) Class C shares, 2 (two) Class D shares and 2 (two) Class E shares, with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each.

2. To issue 23,008 (twenty-three thousand and eight) new Class A shares, 1,000 (one thousand) new Class B shares and 992 (nine hundred ninety-two) new Class C shares so as to raise the total number of shares from 12,500 (twelve thousand five hundred) shares to 37,500 (thirty-seven thousand five hundred) shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Shareholders on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of 23,008 (twenty-three thousand and eight) Class A shares, 1,000 (one thousand) Class B shares and 992 (nine hundred ninety-two) Class C shares, with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each and the full payment of this shares by the Shareholders, by a contribution in cash.

4. To amend article 5, paragraph 1 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above stated in their capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand pounds sterling (GBP 25,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) divided into eleven thousand five hundred (11,500) Class A shares, five hundred (500) Class B shares, four hundred ninety-six (496) Class C shares, two (2) Class D shares and two (2) Class E shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, to an amount of thirty-seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 37,500) divided into thirty-four thousand five hundred and eight (34,508) Class A shares, one thousand five hundred (1,500) Class B shares, one thousand four hundred eighty-eight (1,488) Class C shares, two (2) Class D shares and two (2) Class E shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each.

Second resolution

The Shareholders resolved to issue twenty-three thousand and eight (23,008) new Class A shares, one thousand (1,000) new Class B shares and nine hundred ninety-two (992) new Class C shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision the Shareholders on the proposed share capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon now appeared Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Shareholders in order to state as follows:

1) Matterhorn Capital Data Centre Group, aforementioned and represented as stated above, subscribes for (i) twenty-three thousand and eight (23,008) newly issued Class A shares and (ii) one thousand (1,000) newly issued Class B shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-four thousand and eight pounds sterling (GBP 24,008), to be allocated to the share capital account of the Company;

2) Mr Michael MAYE, aforementioned and represented as stated above, expressly waives his right to subscribe to any new shares;

3) Mr John LENNON, aforementioned and represented as stated above, subscribes for four hundred and ninety-six (496) newly issued Class C shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred and ninety-six pounds sterling (GBP 496), to be allocated to the share capital account of the Company; and

4) Mr Timothy NATHAN, aforementioned and represented as stated above, subscribes for four hundred and ninety-six (496) newly issued Class C shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred and ninety-six pounds sterling (GBP 496), to be allocated to the share capital account of the Company.

The Shareholders recognized that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of twenty-five thousand pounds sterling (GBP 25,000).

Thereupon the Shareholders resolved to accept the subscription and payment of the newly issued shares and to allot the twenty-five thousand (25,000) newly issued shares of the Company to the share capital account of the Company.

Third resolution

As a result of the resolutions taken under items 1 to 3, the Shareholders resolves to amend article 5, paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital (first paragraph).** The share capital of the Company is set at thirty-seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 37,500), divided into thirty-four thousand five hundred and eight (34,508) Class A shares, one thousand five hundred (1,500) Class B shares, one thousand four hundred and eighty-eight (1,488) Class C shares, two (2) Class D shares and two (2) Class E shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.492;

2) Monsieur Michael MAYE, homme d'affaires, demeurant professionnellement à Im Schübeldördli 9, 8700, Küssnacht, Switzerland;

3) Monsieur John LENNON, employé, demeurant professionnellement au 17 Eghams Wood Road, Beaconsfield, Buckinghamshire HP9 1JU Royaume-Uni; et

4) Monsieur Timothy NATHAN, employé, demeurant professionnellement au 19 Elms Avenue, Londres N10 2JN, Royaume-Uni.

Chacune des parties comparantes est référées dans le présent acte aux associés (les "Associés") et est ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu de quatre (4) procurations délivrées sous seing privée.

Lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, seront annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Les parties comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont déclaré qu'ils détiennent actuellement toutes les parts sociales émises par Matterhorn Capital DC Chesham S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 1^{er} février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 595 du 19 mars 2010, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.227 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Léo GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2801 du 21 décembre 2010.

Les comparants ont déclaré qu'ils reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille livres sterling (25.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (12.500.- GBP), divisé en onze mille cinq cents (11.500) parts sociales de classe A, cinq cents (500) parts sociales de classe B, quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de classe C, deux (2) parts sociales de classe D et deux (2) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un livre sterling (1.- GBP) chacune, à un montant de trente-sept mille cinq cents livres sterling (37.500.- GBP), divisé en trente-quatre mille cinq cent huit (34.508) parts sociales de classe A, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe B, mille quatre cent quatre-vingt-huit (1.488) parts sociales de classe C, deux (2) parts sociales de classe D et deux (2) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un livre sterling (1.- GBP) chacune.

2. Emission de vingt trois mille et huit (23.008) nouvelles parts sociales de classe A, mille (1.000) nouvelles parts sociales de classe B et neuf cents quatre vingt douze (992) nouvelles parts sociales de classe C, afin d'augmenter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à trente sept mille cinq cent (37.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision des Associés sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale de vingt-trois mille et huit (23.008) nouvelles parts sociales de classe A, mille (1.000) nouvelles parts sociales de classe B et neuf cent quatre-vingt-douze (992) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune, par un apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, en leur qualité d'Associés de la Société, ont pris les décisions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille livres sterling (25.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (12.500.- GBP), divisé en onze mille cinq cents (11.500) parts sociales de classe A, cinq cents (500) parts sociales de classe B, quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de classe C, deux (2) parts sociales de classe D et deux (2) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune, à un montant de trente-sept mille cinq cents livres sterling (37.500.- GBP), divisé en trente-quatre mille cinq cent huit (34.508) parts sociales de classe A, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe B, mille quatre cent quatre-vingt-huit (1.488) parts sociales de classe C, deux (2) parts sociales de classe D et deux (2) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre vingt-trois mille et huit (23.008) nouvelles parts sociales de classe A, mille (1.000) nouvelles parts sociales de classe B et neuf cent quatre-vingt-douze (992) nouvelles parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision des associés sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé des Associés afin de déclarer ce qui suit:

1) Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à (i) vingt-trois mille et huit (23.008) parts sociales de classe A nouvellement émises et (ii) mille (1.000) parts sociales de classe B nouvellement émises, avec une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-quatre mille et huit livres sterling (24.008.- GBP), à affecter au compte de capital social de la Société;

2) Monsieur Michael MAYE, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, renonce expressément à son droit de souscription à de nouvelles parts sociales;

3) Monsieur John LENNON, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de classe C nouvellement émises, avec une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-seize livres sterling (496.- GBP), à affecter au compte de capital social de la Société; et

3) Monsieur Timothy NATHAN, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de classe C nouvellement émises, avec une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-seize livres sterling (496.- GBP), à affecter au compte de capital social de la Société.

Les Associés ont déclaré que les nouvelles parts sociales ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de vingt-cinq mille livres sterling (25.000.- GBP) se trouve à la libre disposition de la Société.

Les Associés décident d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer vingt-cinq mille (25.000) nouvelles parts sociales au compte de capital social de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises sous les points 1 à 3, les Associés décident de modifier l'article 5, paragraphe 1 des Statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Capital social. (paragraphe 1).** Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille cinq cents livres sterling (37.500.- GBP), divisé en trente-quatre mille cinq cent huit (34.508) parts sociales de classe A, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe B, mille quatre cent quatre-vingt-huit (1.488) parts sociales de classe C, deux (2) parts sociales de classe D et deux (2) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune."

Frais et Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2013. Relation: EAC/2013/10040. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114869/217.

(130139105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Luxembourg Investment Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 148.473.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am achtzehnten Juli.

Vor uns, Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Diekirch, wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Luxembourg Investment Solutions S.A., einer société anonyme mit Sitz in der 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen bei dem Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 148.473 (die "Gesellschaft"),

gegründet unter dem Namen „MAS Luxinvest S.A.“ am 27. August 2009 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Frau Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung ihres verhinderten Kollegen Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C des Großherzogtums Luxemburg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) unter N° 2044 vom 19. Oktober 2009, abgehalten. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 22. Februar 2013.

Die Versammlung wird um 8.00 Uhr mit Herrn Dr. Christoph Diesel, Avocat à la Cour, geschäftsansässig in Luxemburg, als Vorsitzendem eröffnet, welcher Herrn Dr. Pierre Weimerskirch, manager, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Schriftführer ernennt.

Die Versammlung wählt Herrn Daniel Kranz, manager, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Der Versammlungsausschuss ist somit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

I. Die bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien werden auf der Anwesenheitsliste dargestellt. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten der vertretenen Aktionäre

werden nach deren Unterzeichnung ne varietur durch die Versammlungsleitung und die Bevollmächtigten der vorliegenden Urkunde beigelegt.

II. Aus der genannten Anwesenheitsliste geht hervor, dass fünftausend (5.000) Namensaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR), welche die Gesamtheit der von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien darstellen, bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Versammlung rechtskräftig über alle Tagesordnungspunkte, welche den Aktionären bekannt ist, abstimmen kann. Die Aktionäre erklären im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung informiert worden zu sein und verzichten auf die Einhaltung sämtlicher Einberufungsbestimmungen oder Formalitäten.

III. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Änderung und Neufassung von Art. 2 der Gesellschaftssatzung, der nunmehr wie folgt lauten soll:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die kollektive Portfolioverwaltung eines oder mehrerer Luxemburger und/oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, welche der Richtlinie 2009/65/EG, in ihrer jeweils geltenden Fassung unterliegen ("OGAWs") und anderer Luxemburger oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen, die nicht unter vorbenannte Richtlinie fallen, einschließlich spezialisierter Investmentfonds gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds ("OGAs") (gemeinsam die "Fonds"), dies im Namen der Anteilhaber und im Einklang mit den Bestimmungen des Kapitel 15 des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen, in seiner jeweils gültigen Fassung (das "Gesetz von 2010").

Die Tätigkeit der kollektiven Portfolioverwaltung beinhaltet nachfolgende Funktionen:

- Anlageverwaltung: In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft im Namen und für Rechnung der Fonds (i) anlageberatend tätig sein und Anlageentscheidungen treffen, (ii) Verträge abschließen, (iii) jede Art von übertragbaren Wertpapieren und/oder anderen zulässigen Vermögenswerten kaufen, verkaufen, tauschen und übertragen, (iv) sämtliche Stimmrechte betreffend Wertpapieren, die von den Fonds gehalten werden, ausüben. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.

- Administrative Tätigkeiten: Diese Funktion beinhaltet sämtliche in Anhang II des Gesetzes von 2010 unter dem Stichwort "Verwaltung" genannten Aufgaben, insbesondere (i) die Bewertung des Portfolios der Fonds und die Preisfestsetzung von Fondsanteilen, (ii) die Ausgabe und Rücknahme von Fondsanteilen, (iii) die Führung des Anteilsregisters, sowie (iv) die Aufzeichnung von Geschäftsvorfällen. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.

- Vertrieb der Fondsanteile in Luxemburg und im Ausland.

Die Gesellschaft kann eine oder mehrere vorbenannter Aufgaben zum Zwecke einer effizienteren Geschäftsführung an Dritte übertragen, die diese Aufgaben für sie wahrnehmen.

Die Gesellschaft kann ergänzend auch ihr eigenes Vermögen verwalten, sie kann ihre Tätigkeiten im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten sowie Tochtergesellschaften (insbesondere Verwaltungsgesellschaften gemäß Kapitel 16 des Gesetzes von 2010) gründen. Das Kapital der Tochtergesellschaften kann ganz oder nur teilweise durch die Gesellschaft gehalten werden. Des Weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Geschäfte betreiben, die für die Erreichung ihres Zweckes förderlich sind und im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere derjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und von Kapitel 15 des Gesetzes von 2010, bleiben."

2. Änderung und Neufassung von Art. 4 der Gesellschaftssatzung, der nunmehr wie folgt lauten soll:

„ **Art. 4.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) und ist eingeteilt in fünftausend (5.000) Namensaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR), welche voll eingezahlt sind.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen, erhöht oder herabgesetzt werden. Des Weiteren kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen ein genehmigtes Kapital festgesetzt werden. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Die Gesellschaft kann bis zu zweihundertfünfundsiebzig (275) Genussscheine ausstellen, die jedoch nicht Teil des Gesellschaftskapitals sind. Die Genussscheine werden zu einem Nennwert von fünfhundert Euro (500 EUR) gezeichnet und voll eingezahlt ausgegeben (die „ Gen ussscheine").

Genussscheine berechtigen ihre Inhaber zu einer jährlichen Kuponzahlung von drei (3)-Monats LIBOR + sechs Prozent (6%), welche pro rata temporis auf den Nennwert pro Genussschein berechnet wird. Die Zahlung erfolgt jährlich nachträglich um den 31. Dezember und ist unabhängig von den Ergebnissen der Gesellschaft.

Es wird am Sitz der Gesellschaft ein Genussscheinregister geführt, welches den Inhabern von Genussscheinen zur Einsicht zur Verfügung steht. Die Inhaber von Genussscheinen können bei der Gesellschaft die Ausstellung von Urkunden über Ihre Genussscheine, die von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates unterzeichnet werden müssen, erhalten. Zur Feststellung des Eigentums an Genussscheinen ist der Eintrag im Genussscheinregister maßgebend.

Übertragungen von Genussscheinen werden in das Genussscheinregister eingetragen und müssen von zwei (2) Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch eine oder mehrere hierzu befugten Personen, unterzeichnet werden.

Die Gesellschaft wird nur einen Inhaber pro Genussschein anerkennen. Für den Fall, dass ein oder mehrere Genussschein(e) durch mehrere Inhaber gehalten wird/werden, müssen die Inhaber eine Person bestellen, welche diese gegenüber der Gesellschaft im Zusammenhang mit dem/den Genussschein(en) vertritt. Bis zur Bestellung einer solchen Person kann die Gesellschaft, alle Rechte im Zusammenhang mit dem/den jeweiligen Genussschein(en) auszusetzen.

Genussscheine gewähren keine Stimmrechte. Die Rechte beziehungsweise Pflichten in Bezug auf Genussscheine, können jedoch ohne vorherige Zustimmung aller Inhaber von Genussscheinen weder abgeändert noch modifiziert werden.

Änderungen der auf die Genussscheine anwendbaren Konditionen bedürfen (i) der Zustimmung der Aktionäre unter Einhaltung der Anwesenheits- und Mehrheitserfordernissen, welche bei einer Satzungsänderung erforderlich sind, sowie (ii) der Zustimmung sämtlicher Inhaber von Genussscheinen.

Die Gesellschaft hat das Recht, jederzeit Genussscheine von deren Inhabern zu deren Nennwert zuzüglich gegebenenfalls zum Zeitpunkt der Wirksamkeit des Rückkaufs aufgelaufener, aber noch nicht ausgezahlter Coupons, zurückzukaufen. Gemäß diesem Artikel zurückgekauft Genussscheine werden annulliert."

3. Verschiedenes.

Die Generalversammlung ersucht den Notar daraufhin, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Art. 2 der Gesellschaftssatzung neu zu fassen, der nunmehr wie folgt lauten soll:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die kollektive Portfolioverwaltung eines oder mehrerer Luxemburger und/oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, welche der Richtlinie 2009/65/EG, in ihrer jeweils geltenden Fassung unterliegen ("OGAWs") und anderer Luxemburger oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen, die nicht unter vorbenannte Richtlinie fallen, einschließlich spezialisierter Investmentfonds gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds ("OGAs") (gemeinsam die "Fonds"), dies im Namen der Anteilhaber und im Einklang mit den Bestimmungen des Kapitel 15 des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen, in seiner jeweils gültigen Fassung (das "Gesetz von 2010").

Die Tätigkeit der kollektiven Portfolioverwaltung beinhaltet nachfolgende Funktionen:

- Anlageverwaltung: In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft im Namen und für Rechnung der Fonds (i) anlageberatend tätig sein und Anlageentscheidungen treffen, (ii) Verträge abschließen, (iii) jede Art von übertragbaren Wertpapieren und/oder anderen zulässigen Vermögenswerten kaufen, verkaufen, tauschen und übertragen, (iv) sämtliche Stimmrechte betreffend Wertpapieren, die von den Fonds gehalten werden, ausüben. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.

- Administrative Tätigkeiten: Diese Funktion beinhaltet sämtliche in Anhang II des Gesetzes von 2010 unter dem Stichwort "Verwaltung" genannten Aufgaben, insbesondere (i) die Bewertung des Portfolios der Fonds und die Preisfestsetzung von Fondsanteilen, (ii) die Ausgabe und Rücknahme von Fondsanteilen, (iii) die Führung des Anteilsregisters, sowie (iv) die Aufzeichnung von Geschäftsvorfällen. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.

- Vertrieb der Fondsanteile in Luxemburg und im Ausland.

Die Gesellschaft kann eine oder mehrere vorbenannter Aufgaben zum Zwecke einer effizienteren Geschäftsführung an Dritte übertragen, die diese Aufgaben für sie wahrnehmen.

Die Gesellschaft kann ergänzend auch ihr eigenes Vermögen verwalten, sie kann ihre Tätigkeiten im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten sowie Tochtergesellschaften (insbesondere Verwaltungsgesellschaften gemäß Kapitel 16 des Gesetzes von 2010) gründen. Das Kapital der Tochtergesellschaften kann ganz oder nur teilweise durch die Gesellschaft gehalten werden. Des Weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Geschäfte betreiben, die für die Erreichung ihres Zweckes förderlich sind und im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere derjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und von Kapitel 15 des Gesetzes von 2010, bleiben."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Art. 4 der Gesellschaftssatzung neu zu fassen, der nunmehr wie folgt lauten soll:

„ **Art. 4.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) und ist eingeteilt in fünftausend (5.000) Namensaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR), welche voll eingezahlt sind.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen, erhöht oder herabgesetzt werden. Des Weiteren kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen ein genehmigtes Kapital festgesetzt werden. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Die Gesellschaft kann bis zu zweihundertfünfundsiebzig (275) Genussscheine ausstellen, die jedoch nicht Teil des Gesellschaftskapitals sind. Die Genussscheine werden zu einem Nennwert von fünfhundert Euro (500 EUR) gezeichnet und voll eingezahlt ausgegeben (die „Genussscheine“).

Genussscheine berechtigen ihre Inhaber zu einer jährlichen Kuponzahlung von drei (3)-Monats LIBOR + sechs Prozent (6%), welche pro rata temporis auf den Nennwert pro Genussschein berechnet wird. Die Zahlung erfolgt jährlich nachträglich um den 31. Dezember und ist unabhängig von den Ergebnissen der Gesellschaft.

Es wird am Sitz der Gesellschaft ein Genussscheinregister geführt, welches den Inhabern von Genussscheinen zur Einsicht zur Verfügung steht. Die Inhaber von Genussscheinen können bei der Gesellschaft die Ausstellung von Urkunden über Ihre Genussscheine, die von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates unterzeichnet werden müssen, erhalten. Zur Feststellung des Eigentums an Genussscheinen ist der Eintrag im Genussscheinregister maßgebend.

Übertragungen von Genussscheinen werden in das Genussscheinregister eingetragen und müssen von zwei (2) Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch eine oder mehrere hierzu befugten Personen, unterzeichnet werden.

Die Gesellschaft wird nur einen Inhaber pro Genussschein anerkennen. Für den Fall, dass ein oder mehrere Genussschein(e) durch mehrere Inhaber gehalten wird/werden, müssen die Inhaber eine Person bestellen, welche diese gegenüber der Gesellschaft im Zusammenhang mit dem/den Genussschein(en) vertritt. Bis zur Bestellung einer solchen Person kann die Gesellschaft, alle Rechte im Zusammenhang mit dem/den jeweiligen Genussschein(en) aussetzen.

Genussscheine gewähren keine Stimmrechte. Die Rechte beziehungsweise Pflichten in Bezug auf Genussscheine, können jedoch ohne vorherige Zustimmung aller Inhaber von Genussscheinen weder abgeändert noch modifiziert werden.

Änderungen der auf die Genussscheine anwendbaren Konditionen bedürfen (i) der Zustimmung der Aktionäre unter Einhaltung der Anwesenheits- und Mehrheitserfordernissen, welche bei einer Satzungsänderung erforderlich sind, sowie (ii) der Zustimmung sämtlicher Inhaber von Genussscheinen.

Die Gesellschaft hat das Recht, jederzeit Genussscheine von deren Inhabern zu deren Nennwert zuzüglich gegebenenfalls zum Zeitpunkt der Wirksamkeit des Rückkaufs aufgelaufener, aber noch nicht ausgezahlter Coupons, zurückzukaufen. Gemäß diesem Artikel zurückgekauft Genussscheine werden annulliert."

Da keine weiteren Tagungsordnungspunkte zu besprechen sind, schließt der Vorsitzende um 8.15 Uhr die Versammlung.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Personen aufgenommen wird.

Die vorstehende Niederschrift ist den erschienenen Personen, welche dem Notar mit Name, Vorname, Familienstand und Wohnsitz bekannt sind, oder die sich dem Notar gegenüber ausgewiesen haben, verlesen worden und vom Notar zusammen mit diesen unterzeichnet worden.

Gezeichnet: C. DIESEL, P. WEIMERSKIRCH, D. KRANZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 juillet 2013. Relation: DIE/2013/9083. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 7. August 2013.

Référence de publication: 2013114834/171.

(130138984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Matterhorn Capital Data Centre Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 70.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.485.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of July.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Quillpoint Capital Investment Nominee Limited, a limited liability company governed by the laws of United Kingdom, with registered office at 10 Gloucester Place, Portman Square, GB-W1U 8EY London, United Kingdom, registered with the Companies House under number 7091223;

2) Westmarsh Limited, a limited liability company governed by the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Geneva Place, Waterfront Drive, Tortola, British Virgin Islands, registered with Companies House in British Virgin Islands under number 1565980;

3) PELMO Spf S.A, (société anonyme) a public limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 40.149;

4) ZRH Nominees (0016) Limited, a limited liability company governed by the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Companies House in British Virgin Islands under number 292381;

5) Wesenitz Holding S.à r.l. a limited liability company, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 112.530;

6) Leopard Guernsey DC Limited, a limited liability company, governed by the laws of Guernsey, with registered office at 1 Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 1WD, registered with the Companies House in Guernsey under number 51808;

7) Canmore Limited, a limited liability company, governed by the laws of Isle of Man, with registered office at Millennium House, Victoria Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4RW, registered with the Companies House on Isle of Man under number 1141V;

8) Mr Lloyd SIMON, a private employee, professionally residing at 10 Gloucester Place, Portman Square, W1U 8EZ London United Kingdom;

9) Mr Matthew MILLER, a private employee, professionally residing at 40 Uphill Road, Mill Hill, NW7 4PP London United Kingdom.

Each of the appearing parties being referred to in the present deed as the Shareholders (the "Shareholders") and are hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of nine (9) proxies given under private seal.

Which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above stated, declared that they currently hold all the shares issued by Mattherhorn Capital Data Centre Holdings S.à r.l., a limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, dated September 2nd, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2301 on October 27th, 2010, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 155.485 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have not yet been amended since.

The appearing parties declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of GBP 50,000 (fifty thousand pounds sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 20,000 (twenty thousand pounds sterling) divided into 1,000 (one thousand) Class A shares and 19,000 (nineteen thousand) Class B shares, with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, to an amount of GBP 70,000 (seventy thousand pounds sterling) divided into 3,500 (three thousand five hundred) Class A shares and 66,500 (sixty-six thousand five hundred) Class B shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each.

2. To issue 2,500 (two thousand five hundred) new Class A shares and 47,500 (forty seven thousand five hundred) new Class B shares so as to raise the total number of shares from 20,000 (twenty thousand) shares to 70,000 (seventy thousand) shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Shareholders on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of 2,500 (two thousand five hundred) Class A shares and of 47,500 (forty seven thousand five hundred) Class B shares, for a total amount of 50,000 (fifty thousand) shares, with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each and the full payment of this shares by the Shareholders, by a contribution in cash.

4. To amend article 5, paragraph 1 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above stated in their capacity of Shareholders of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of fifty thousand pounds sterling (GBP 50,000) so as to raise it from its current amount of twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) divided into one thousand (1,000) Class A shares and nineteen thousand (19,000) Class B shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, to an amount of seventy thousand pounds sterling (GBP 70,000) divided into three thousand five hundred (3,500) Class A shares and sixty-six thousand five hundred (66,500) Class B shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each.

Second resolution

The Shareholders resolved to issue two thousand five hundred (2,500) new Class A shares and forty seven thousand five hundred (47,500) new Class B shares in the Company, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision the Shareholders on the proposed share capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon now appeared Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Shareholders in order to state as follows:

1) Quillpoint Capital Investment Nominee Limited, aforementioned and represented as stated above, subscribes for (i) two thousand five hundred (2,500) newly issued Class A shares and (ii) six thousand three hundred and ninety-five (6,395) newly issued Class B shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of eight thousand eight hundred ninety-five pounds sterling (GBP 8,895), to be allocated to the share capital account of the Company;

2) Westmarsh Limited, aforementioned and represented as stated above, subscribes for thirty-two thousand eight hundred and twenty-three (32,823) newly issued Class B shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of thirty-two thousand eight hundred and twenty-three pounds sterling (GBP 32,823), to be allocated to the share capital account of the Company;

3) PELMO Spf S.A., aforementioned and represented as stated above, subscribes seven hundred and eighty (780) newly issued Class B shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of seven hundred and eighty pounds sterling (GBP 780), to be allocated to the share capital account of the Company;

4) ZRH Nominees (0016) Limited, aforementioned and represented as stated above, subscribes one thousand five hundred and sixty-three (1,563) newly issued Class B shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand five hundred and sixty-three pounds sterling (GBP 1,563), to be allocated to the share capital account of the Company;

5) Wesenitz Holding S.à r.l., aforementioned and represented as stated above, subscribes one thousand five hundred and sixty-three (1,563) newly issued Class B shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand five hundred and sixty-three pounds sterling (GBP 1,563), to be allocated to the share capital account of the Company;

6) Leopard Guernsey DC Limited, aforementioned and represented as stated above, expressly waives his right to subscribe to any new shares;

7) Canmore Limited, aforementioned and represented as stated above, subscribes one thousand five hundred and sixty-three (1,563) newly issued Class B shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand five hundred and sixty-three pounds sterling (GBP 1,563), to be allocated to the share capital account of the Company;

8) Mr Lloyd SIMON, aforementioned and represented as stated above, subscribes one thousand two hundred and fifty (1,250) newly issued Class B shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand two hundred and fifty pounds sterling (GBP 1,250), to be allocated to the share capital account of the Company; and

9) Mr Matthew MILLER, aforementioned and represented as stated above, subscribes one thousand five hundred and sixty-three (1,563) newly issued Class B shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand five hundred and sixty-three pounds sterling (GBP 1,563), to be allocated to the share capital account of the Company.

The Shareholders recognized that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of fifty thousand pounds sterling (GBP 50,000).

Thereupon the Shareholders resolved to accept the subscription and payment of the newly issued shares and to allot the fifty thousand (50,000) newly issued shares of the Company to the share capital account of the Company.

Third resolution

As a result of the resolutions taken under items 1 to 3, the Shareholders resolves to amend article 5, paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital. (First paragraph).** The share capital of the Company is set at seventy thousand pounds sterling (GBP 70,000), divided into three thousand five hundred (3,500) Class A shares and sixty-six thousand five hundred (66,500) Class B shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Quillpoint Capital Investment Nominee Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit anglais, ayant son siège social au 10 Gloucester Place, Portman Square, GB-W1U 8EY Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 7091223;

2) Westmarsh Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Îles Vierges britanniques, ayant son siège social à Geneva Place, Waterfront Drive, Tortola, Îles Vierges britanniques, enregistrée auprès du Companies House des Îles Vierges britanniques sous le numéro 1565980;

3) PELMO Spf S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.149;

4) ZRH Nominees (0016) Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Îles Vierges britanniques, ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques, enregistrée auprès du Companies House des Îles Vierges britanniques sous le numéro 292381;

5) Wesenitz Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.530;

6) Leopard Guernsey DC Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit de Guernsey, ayant son siège social au 1 Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 1WD, enregistrée auprès du Companies House de Guernsey sous le numéro 51808;

7) Canmore Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit de l'Île de Man, ayant son siège social à Millenium House, Victoria Road, Douglas, Île de Man, IM2 4RW, enregistrée auprès du Companies House de l'Île de Man sous le numéro 1141V;

8) Monsieur Lloyd SIMON, employé, demeurant professionnellement au 10 Gloucester Place, Portman Square, W1U 8EZ Londres, Royaume Uni;

9) Monsieur Matthew MILLER, employé, demeurant professionnellement au 40 Uphill Road, Mill Hill, NW7 4PP Londres, Royaume Uni.

Chacune des parties comparantes est référées dans le présent acte aux associés (les "Associés") et est ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu de neuf (9) procurations délivrées sous seing privée.

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, seront annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont déclaré qu'elles détiennent actuellement toutes les parts sociales émises par Matterhorn Capital Data Centre Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée par acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 2 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2301 du 27 octobre 2010, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.485 (la "Société").

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

Les comparants ont déclaré qu'ils reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille livres sterling (50.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de vingt mille livres sterling (20.000.- GBP), divisé en mille (1.000) parts sociales de classe A et dix-neuf mille (19.000) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un livre sterling (1.-GBP) chacune, à un montant de soixante-dix mille livres sterling (70.000.- GBP), divisé en trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de classe A et soixante-six mille cinq cents (66.500) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune.

2. Emission de deux mille cinq cents (2.500) nouvelles parts sociales de classe A et quarante-sept mille cinq cents (47.500) nouvelles parts sociales de classe B afin d'augmenter le nombre de parts sociales de vingt mille (20.000) parts sociales à soixante-dix mille (70.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision des Associés sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de deux mille cinq cents (2.500) nouvelles parts sociales de classe A et quarante-sept mille cinq cents (47.500) nouvelles parts sociales de classe B pour un montant total de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune et paiement total des parts sociales par les Associés, par un apport en espèces.

4. Modification de l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, en leur qualité d'Associés de la Société, ont pris les décisions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille livres sterling (50.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de vingt mille livres sterling (20.000.-GBP), divisé en mille (1.000) parts sociales de classe A et dix-neuf mille (19.000) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune, à un montant de soixante-dix mille livres sterling (70.000.- GBP), divisé en trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de classe A et soixante-six mille cinq cents (66.500) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de un livre sterling (1.-GBP) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre deux mille cinq cents (2.500) nouvelles parts sociales de classe A et quarante-sept mille cinq cents (47.500) nouvelles parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision des associés sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par les Associés afin de déclarer ce qui suit:

1) Quillpoint Capital Investment Nominee Limited, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à (i) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de classe A nouvellement émises et (ii) six mille trois cent quatre-vingt-quinze (6.395) parts sociales de classe B nouvellement émises, avec une valeur nominale de un livre sterling (1.-GBP) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit mille huit cent quatre-vingt-quinze livres sterling (8.895.- GBP), à affecter au compte de capital social de la Société;

2) Westmarsh Limited, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à trente-deux mille huit cent vingt-trois (32.823) parts sociales de classe B nouvellement émises, avec une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trente-deux mille huit cent vingt-trois livres sterling (32.823.- GBP), à affecter au compte de capital social de la Société;

3) PELMO Spf S.A., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à sept cent quatre-vingt (780) parts sociales de classe B nouvellement émises, avec une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de sept cent quatre-vingt livres sterling (780.- GBP), à affecter au compte de capital social de la Société;

4) ZRH Nominees (0016) Limited, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à mille cinq cent soixante-trois (1.563) parts sociales de classe B nouvellement émises, avec une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille cinq cent soixante-trois livres sterling (1.563.- GBP), à affecter au compte de capital social de la Société;

5) Wesenitz Holding S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à mille cinq cent soixante-trois (1.563) parts sociales de classe B nouvellement émises, avec une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille cinq cent soixante-trois livres sterling (1.563.- GBP), à affecter au compte de capital social de la Société;

6) Leopard Guernsey DC Limited, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, renonce expressément à son droit de souscription à de nouvelles parts sociales;

7) Canmore Limited, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à mille cinq cent soixante-trois (1.563) parts sociales de classe B nouvellement émises, avec une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille cinq cent soixante-trois livres sterling (1.563.- GBP), à affecter au compte de capital social de la Société;

8) Monsieur Lloyd SIMON, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B nouvellement émises, avec une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille deux cent cinquante livres sterling (1.250.- GBP), à affecter au compte de capital social de la Société; et

5) Monsieur Matthew MILLER, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à mille cinq cent soixante-trois (1.563) parts sociales de classe B nouvellement émises, avec une valeur nominale de un livre sterling (1.- GBP) chacune,

et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille cinq cent soixante-trois livres sterling (1.563.- GBP), à affecter au compte de capital social de la Société.

Les Associés ont déclaré que les nouvelles parts sociales ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de cinquante mille livres sterling (50.000.- GBP) se trouve à la libre disposition de la Société.

Les Associés décident d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer cinquante mille (50,000) nouvelles parts sociales au compte de capital social de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises sous les points 1 à 3, les Associés décidèrent de modifier l'article 5, paragraphe 1 des Statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Capital social. (Paragraphe 1).** Le capital social de la Société est fixé à soixante-dix mille livres sterling (70.000.- GBP), divisé en trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de classe A et soixante-six mille cinq cents (66.500) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de un livre sterling (1.-GBP) chacune."

Frais et Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2013. Relation: EAC/2013/10038.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013114868/275.

(130139398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Les Victorines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 56, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 179.313.

— STATUTS

L'an deux mil treize, le seize juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Favorite Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.314,

Ici représentée par sa gérante, Madame Carine MICHEL, commerçante, demeurant à L-1713 Luxembourg, 56, rue de Hamm,

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation de points de vente d'articles de confection, prêt à porter, articles et accessoires de mode en général, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers. Elle a également pour objet l'import, l'export et la vente en gros des mêmes articles.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «LES VICTORINES S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul ayant-droit pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 11. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par télégamme, télécopie ou courrier électronique, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télégamme, télécopie ou courrier électronique un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toute assemblée se tiendra au siège social ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associée unique la société Favorite Investment S.à r.l, prénommée et représentée comme ci-avant.

Les cent (100) parts sociales ont toutes été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent euros (900,- EUR).

Décision de l'associée unique:

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Carine MICHEL, prénommée, née le 07 avril 1966 à Paris,

laquelle aura tous pouvoirs pour représenter et engager valablement la Société vis-à-vis des tiers par sa signature.

2. L'adresse de la Société est fixée à 56, rue de Hamm, L-1713 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du Notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: C.MICHEL, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16/07/2013. Relation: LAC/2013/33135. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 07/08/2013.

Référence de publication: 2013114843/142.

(130138954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Mill Luxembourg Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.460.

Suite au contrat de transfert de parts sociales daté du 2 juillet 2013, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts
Rhône Partners IV L.P.	241.387 parts sociales de classe A
	241.387 parts sociales de classe B
2711 Centreville Road	241.387 parts sociales de classe C
	241.387 parts sociales de classe D
Suite 400	241.387 parts sociales de classe E
	241.387 parts sociales de classe F
Wilmington, Delaware 19808	241.387 parts sociales de classe G
	241.387 parts sociales de classe H
	241.387 parts sociales de classe I
USA	3.017.338 parts sociales de classe J
Rhône Coinvestment IV L.P.	29 parts sociales de classe A
	29 parts sociales de classe B
2711 Centreville Road	29 parts sociales de classe C
	29 parts sociales de classe D
Suite 400	29 parts sociales de classe E
	29 parts sociales de classe F
Wilmington, Delaware 19808	29 parts sociales de classe G
	29 parts sociales de classe H
	29 parts sociales de classe I
USA	363 parts sociales de classe J
Romolo Holdings C.V.	198.885 parts sociales de classe A
	198.885 parts sociales de classe B
630 Fifth Avenue	198.885 parts sociales de classe C
	198.885 parts sociales de classe D
New York, NY 10111	198.885 parts sociales de classe E
	198.885 parts sociales de classe F
	198.885 parts sociales de classe G
	198.885 parts sociales de classe H
	198.885 parts sociales de classe I
	2.486.062 parts sociales de classe J
Mill Co-Investment Holdings L.P.	253.031 parts sociales de classe A
	253.031 parts sociales de classe B
South Church Street	253.031 parts sociales de classe C
	253.031 parts sociales de classe D
Ugland House	253.031 parts sociales de classe E
	253.031 parts sociales de classe F
	253.031 parts sociales de classe G
Grand Cayman, KY1-1104	253.031 parts sociales de classe H
	253.031 parts sociales de classe I
Cayman Islands	3.162.887 parts sociales de classe J

Rhône Offshore Partners IV L.P.	306.668 parts sociales de classe A
	306.668 parts sociales de classe B
South Church Street	306.668 parts sociales de classe C
	306.668 parts sociales de classe D
Ugland House	306.668 parts sociales de classe E
	306.668 parts sociales de classe F
Grand Cayman, KY1-1104	306.668 parts sociales de classe G
	306.668 parts sociales de classe H
Cayman Islands	306.668 parts sociales de classe I
	3.833.350 parts sociales de classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114880/68.

(130139800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Octans Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.401.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders (the "Meeting") of OCTANS SICAV-SIF, a Société d'Investissement à Capital Variable with registered office at Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 10, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), of January 4, 2011, number 7.

The Meeting was opened at 5.30 p.m. with Mr Hughes de Monthébert, bank employee, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting, who assumes also the function of scrutineer.

The chairman appointed as secretary Mrs. Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the Agenda of the Meeting is the following:

In accordance with the article 36 of the Articles of Incorporation of Octans Sicav SIF (the "Fund"), proposal to merge the sub-fund Octans Sicav SIF - Asian (Ex -Japan) Fixed Income Currency Fund the "Merging Fund"), the sole sub-fund of the Fund, into Protea Fund - Asian Bond Opportunities (the "Receiving Fund") as of the Effective Date.

The description of the merger process is described in the "Common Merger Proposal".

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the Meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and the proxies will be kept at the registered office of the Company.

III. The shares being all registered shares, the meeting was convened by a notice containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on June 12, 2013.

IV. From the attendance list mentioned, out of 273,524.348000 outstanding shares of the Company, 273,524.37762 shares are present or represented at the present Meeting.

As a consequence the Meeting is validly constituted and may resolve on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company's sub-fund Octans Sicav SIF - Asian (Ex -Japan) Fixed Income Currency Fund resolve to merge the sub-fund Octans Sicav SIF - Asian (Ex -Japan) Fixed Income Currency Fund the "Merging Fund"), the sole sub-fund of the Fund, into Protea Fund - Asian Bond Opportunities (the "Receiving Fund"), a sub-fund of "Protea Fund.

Second resolution

The extraordinary general meeting RESOLVES to approve the Terms of Merger in relation to the intended merger of the Company with Protea Fund an open-ended investment company ("société d'investissement à capital variable", "SICAV", governed by the part I of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to the undertaking for collective investment (the 2010 Law), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 80092) and having its registered office at L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

Third resolution

Following the above resolutions, the shareholders decide on the effective date of the merger ("Effective Date of the Merger"), being July 16, 2013.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: H. DE MONTHÉBERT, S. WOLTER et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34846. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013114953/55.

(130138491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Lux Maritime Support S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 169.667.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. August 2013.

Für Lux Maritime Support S.à r.l.

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013112369/14.

(130136927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Lux 10 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.061.

Extrait des résolutions circulaires prises par le gérant de la Société en date du 30 juillet 2013

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de gérance de la Société en date du 30 juillet 2013 que le siège social de la Société a été transféré du 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2013112374/14.

(130135780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Life's Dream Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112399/10.

(130136219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.
